

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Mercredi 24 septembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**CONVOCAATION**

Date	18/09/2014
Affichage	18/09/2014

**Etaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, PICAT RE Alessandro, DAZIN Florian.

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

**Etaient Représentés :**

CIUPPA Marcel pouvoir à GUERIN Nicole.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

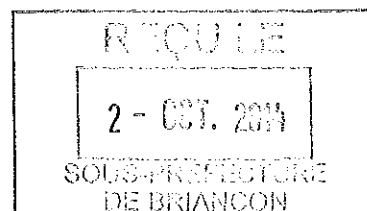
**THEME : PATRIMOINE 2.**

**OBJET : CONVENTION  
CADRE ENTRE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DES  
HAUTES-ALPES, L'OFFICE  
DU TOURISME DE  
BRIANÇON ET LA VILLE  
DE BRIANÇON.**

**Absents-Excusés :**

CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

**Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.**



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Depuis 1990, la Ville de Briançon bénéficie du label Ville d'art et d'histoire, dont les objectifs sont les suivants :

- Offrir au public touristique des visites de qualité encadrées par un personnel qualifié.
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine.
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale.
- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Depuis juillet 2008, la Ville, membre du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, est inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial au titre de ses fortifications de Vauban.

Afin de répondre à la problématique de valorisation de ce patrimoine, la Ville de Briançon, via sa direction du Patrimoine, l'Office de Tourisme de Briançon Serre Chevalier Vallée, outil de promotion de la destination, et la CCI des Hautes-Alpes ont la volonté de mettre en place une convention cadre commune.

A travers cette convention, les partenaires, souhaitant pérenniser une action commune en direction des familles, s'engagent pour l'année 2015 à réaliser la mise en place des visites et ateliers de cuisine "Gourmands d'histoire(s)".

Cette convention cadre conforte les actions déjà mises en œuvre en janvier 2014, participant ainsi au développement culturel, à l'animation et au rayonnement de la destination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention tel qu'il est joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Pour le Maire absent et par suppléance  
Madame la Première Adjointe,

TRANSMIS LE 01 OCT. 2014  
FUCHÉ LE 01 OCT. 2014  
NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2014

Nicole GUERIN.



# CONVENTION CADRE de PARTENARIAT

Projet annexée à la  
délibération

DEL 2014-08-24-140

Entre

La Ville de Briançon,  
représentée par son maire en exercice,  
Gérard FROMM,

d'une part,

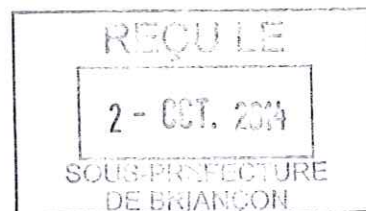
et

L'Office de Tourisme de Briançon Serre Chevalier Vallée  
représenté par sa directrice,  
Marie-Aude PUY,

d'autre part,

et

La CCI des HAUTES-ALPES  
représentée par son président,  
Maurice BRUN,



d'autre part,

## PREAMBULE

Le projet « Gourmands d'histoire(s) » initié en janvier 2014 par la direction du Patrimoine de la Ville de Briançon, découle de la nécessité de développer régulièrement de nouveaux thèmes de visites-découvertes et repose sur l'idée de proposer des actions originales pour un public familial à la recherche d'activités partagées et de diversifier le programme hivernal de la destination.

La visite-atelier « Gourmands d'histoire(s) » basée sur l'échange et l'interactivité permet, dans une ambiance conviviale, de sensibiliser les visiteurs (touristes et résidents) au patrimoine matériel et immatériel de la ville à travers une visite-découverte de la ville et un atelier de cuisine et de promouvoir l'utilisation d'ingrédients issus d'un mode de production respectueux de l'environnement (produits locaux et issus de l'agriculture biologique) et la démarche de développement durable.

Cette prestation a été mise en place grâce à l'expertise et à la collaboration des « Parties » ci-après :

- La direction du Patrimoine de Briançon, Ville d'art et d'histoire, chargée de la conservation et de la valorisation du patrimoine communal. Elle a notamment pour mission la mise en œuvre d'actions destinées à l'ensemble des publics.
- L'Office de Tourisme de Briançon Serre Chevalier Vallée, outil de promotion de la destination, "établissement public industriel et commercial" (EPIC), créé en 1989, outil et satellite, en matière de tourisme, de la collectivité territoriale de tutelle qui est la "Commune de Briançon".
- La CCI des Hautes-Alpes est un établissement public, placée sous la tutelle de l'Etat. Administrée par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs, elle assure une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics.
- Le CRET, centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes, spécialisé dans les formations des métiers de la montagne, partenaire des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle continue avec des formations en langues, informatique, comptabilité, vente, management et hôtellerie restauration.

Considérant la volonté commune des parties nommées ci-dessus de :

- Participer au rayonnement culturel de la ville de Briançon ;
- Mettre en place un rendez-vous phare contribuant à promouvoir les actions mises en place par la direction du Patrimoine, l'Office de tourisme et le CRET, Centre de formation de la CCI ;
- Offrir une prestation familiale et originale dans le cadre des animations proposées par la destination ;
- Diversifier les activités hivernales ;
- Sensibiliser le public au patrimoine du quotidien et à l'histoire de la ville ;
- Valoriser les savoir-faire, les ressources et les productions locales.

Il est convenu ce qui suit :

#### Article I : Objet

La présente convention cadre a pour objet de déterminer les modalités du partenariat relatif à la pérennisation de l'animation « Gourmands d'histoire(s) ».

Le projet a été soutenu en 2014, au titre des crédits « Ville d'art et d'histoire » par la DRAC.

#### Article II : Contenu du projet

L'animation « Gourmands d'histoire(s) » détaillée ci-dessous est au cœur du projet.

Les visites-ateliers se dérouleront selon l'organisation définie lors de la première édition soit :

- L'inscription et le départ de la visite se font à l'accueil de la direction du Patrimoine, Porte de Pignerol. Le nombre de participants est limité à 24 personnes.
- La direction du Patrimoine gère la billetterie sur place au départ de la visite.
- La visite-atelier débute par une visite découverte dans la ville haute. Elle est suivie de l'atelier de cuisine animé Laurent Berruyer dans la cuisine pédagogique et le restaurant du CRET.
- Yves Régnier, animateur de l'Office de Tourisme de Briançon Serre Chevalier Vallée est présent aux côtés du guide-conférencier pendant toute la durée de la visite. Il apporte une dimension ludique permettant l'adhésion de tous, la création d'une ambiance conviviale et la mise en valeur des préparations culinaires.

#### Article III : Modalités

Le soutien de l'animation fait l'objet de la signature, entre chacune des Parties, d'une convention d'application, à la présente convention cadre, qui définira les éléments suivants :

- la participation de chacune des Parties.
- le contenu et déroulement détaillé de la visite & atelier de cuisine
- les dates précises du projet
- les modalités relatives à l'édition d'une éventuelle publication
- les moyens de communication et promotion mis en place pour assurer la visibilité de l'animation
- le budget détaillé
- le montant du soutien financier apporté par chacun

#### **Article IV : Engagements**

Chaque partie s'engage à mentionner dans toutes ses publications et manifestations relevant de la présente convention le soutien et la participation de l'Office de Tourisme de Briançon Serre Chevalier Vallée, de la Ville de Briançon, du Centre de formation de la CCI HAUTES-ALPES.

#### **Article V : Modalité de la participation des Parties**

L'Office de Tourisme et la direction du Patrimoine participent à l'animation sur ses ressources propres en prenant en charge une partie des dépenses liées à la réalisation de l'animation.

Le CRET facture à la Ville de Briançon la mise à disposition de personnel, d'espace, de matériel et de fournitures dans le cadre du temps de préparation et d'animations des prestations.

La Ville de Briançon s'engage à régler par virement bancaire à échéance et en une seule fois la facture émise par le CRET.

Le détail du budget de l'animation est défini dans la convention d'application.

#### **Article VI : Mise à disposition de personne, d'espace, de matériel et de fournitures par le CRET**

La prestation du CRET comprend :

- la mise à disposition du matériel nécessaire à l'atelier de cuisine,
- la mise à disposition d'un lieu aménagé (lumineux, décoré, équipé de sanitaires et chauffé) pour les ateliers avec des points d'eau pour les préparations alimentaires et le lavage des mains, un réfrigérateur, des moyens de cuisson, des tables et des chaises,
- la mise en place de la salle, l'installation de l'atelier, la répartition des matériels et matières premières en fonction du nombre de participants inscrits, le nettoyage, le rangement et la gestion des déchets,
- l'achat, le transport et le stockage du matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier et des produits alimentaires dans le respect des normes d'hygiène et le maintien de la chaîne du froid pour les produits sensibles (une attention particulière devra être portée dans le choix du matériel et des produits, de façon à respecter la volonté de valoriser l'utilisation d'ingrédients issus d'un mode de production respectueux de l'environnement (produits locaux et issus de l'agriculture biologique).

Le CRET s'engage à :

- à mettre à disposition son personnel, notamment Laurent Berruyer, pour l'organisation et l'animation des ateliers ainsi que la rédaction du livret ;
- présenter la liste d'achats prévus pour les visites-ateliers et à réaliser le choix des recettes en concertation avec les partenaires de l'opération sur la base d'une réalisation à boire et une à manger (au minimum).
- à intégrer l'intervention du guide conférencier (avant et pendant l'atelier) et de l'animateur de l'Office de Tourisme de Briançon Serre Chevalier Vallée et adopter une approche créative et novatrice afin de conduire un public familial à participer et à entrer dans le jeu.
- à assurer l'ensemble des prestations d'une durée minimum d'une heure trente.
- à assurer l'animation d'un blog dédié.

## Article VII : Mise à disposition de personnel par la Ville de Briançon

La prestation de la Ville comprend :

- la mise à disposition d'un guide-conférencier pour la conception, la préparation et la conduite des visites. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire.

## Article VIII : Mise à disposition de personnel de par l'Office de Tourisme de Briançon

La prestation de l'Office du Tourisme comprend :

- la mise à disposition de son animateur pour la préparation et l'animation des visites.

## Article IX : Durée de la convention

La présente convention cadre est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Elle donne lieu à l'établissement d'une convention d'application conformément aux dispositions de l'article III de la présente convention.

## Article X : Résiliation et litiges

Outre les possibilités de résiliation mentionnées à l'article IX de la présente convention cadre, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci peut-être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des Parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Les Parties donnent compétence au Tribunal administratif de Marseille en cas de conflit relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait à Briançon, le

(en quatre exemplaires originaux)

Le Maire de Briançon

La Directrice  
de l'Office de Tourisme  
Briançon Serre Chevalier Vallée

Le Président de  
la CCI des HAUTES-ALPES

Gérard FROMM

Marie-Aude PUY

Maurice BRUN